

Informations pratiques :

Obligation d'une assurance extrascolaire pour être inscrit à l'accueil de loisirs.

Les enfants doivent être habillés et chaussés de manière confortable et adaptée à la marche. Penser à une veste, une casquette, des lunettes de soleil, de la crème solaire, une bouteille d'eau, un sac à dos (taille enfant).

Nous nous donnons le droit de modifier ou d'annuler une activité quelle qu'elle soit en fonction d'un contexte particulier qui ne permettrait pas le bon déroulement de celle-ci (sous effectif, pluie, temps orageux etc)

Les sorties sont prises en charge par la Commune (transport et entrées).

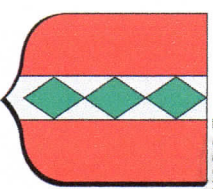
Il est rappelé aux familles que sans un certificat médical, toute absence est facturée.

Ouvert de 08h30 à 17h30 du lundi au vendredi

Tarifs :

Les tarifs ont été arrêtés par délibération du Conseil Municipal en date du 19 Décembre 2012. Ils sont modulés en fonction du quotient familial.

Demandez à l'accueil pour plus d'informations.



Imprimé par nos soins

SVP ne pas jeter sur la voie publique

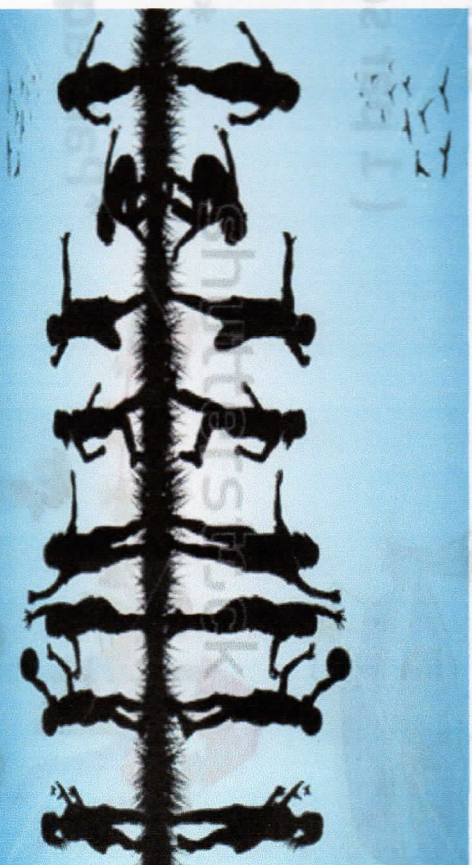
INSCRIPTIONS DU 07 AU 30 JUIN



ENFANTS DE 3 A 10 ANS

VACANCES D'ETE

Du 10 au 26 juillet 2017



Fiches d'inscriptions à remettre à la Directrice de l'Accueil de loisirs en mairie ou dans l'urne de l'ALAE. Dossier complet en Mairie uniquement pour une première inscription